

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

AMENDEMENT

N ° CF8

présenté par

Mme Louwagie, M. Bazin, Mme Bonnard, Mme Frédérique Meunier, Mme Valentin,
M. Forissier, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, Mme Dalloz, M. Di Filippo, Mme Petex, M. Hetzel,
M. Brigand, Mme Duby-Muller, M. Fabrice Brun, Mme Genevard et Mme Gruet

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.